Nations Unies S/PV.5644



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5644e séance

Jeudi 22 mars 2007, à 17 h 50

New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Jenie
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

07-27908 (F)

La séance est ouverte à 17 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Ouganda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Butagira (Ouganda) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle et réaffirme la déclaration de son président (S/PRST/2006/45), en date du 16 novembre 2006, concernant les pourparlers entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Le Conseil souligne qu'il est favorable à un règlement négocié, félicite le Gouvernement du Sud-Soudan et autres entités d'avoir œuvré en faveur d'un règlement pacifique et à long terme du conflit, réaffirme qu'il faut traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et demande instamment que le processus de paix soit rapidement mené à terme.

Le Conseil demande instamment à la LRA de libérer immédiatement toutes les femmes, tous les enfants et tous les autres non-combattants, comme le prescrit sa résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

Le Conseil accueille favorablement la nomination de M. Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, comme il ressort de la lettre datée du 30 novembre 2006, adressée à son Président par le Secrétaire général (S/2006/930), se félicite des efforts qu'il a menés à ce jour, attend avec intérêt l'exposé qu'il doit lui présenter le 22 mars 2007 et se félicite qu'il continue à s'occuper de la question.

Le Conseil se félicite de la rencontre entre le Gouvernement ougandais et la LRA le 11 mars 2007, en présence de représentants des communautés locales, et des progrès accomplis dans le sens de la reprise du dialogue. Il compte vivement que les pourparlers continueront d'aller de l'avant et que l'accord de cessation des hostilités sera renouvelé.

Le Conseil se félicite de l'appui apporté aux pourparlers par les États de la région, se réjouit des contributions faites au Fonds des Nations Unies au titre du Projet pour l'Initiative de Djouba et prie instamment le Secrétariat de l'ONU, les pays et les acteurs régionaux concernés d'intensifier leur soutien, dans la mesure du possible, à l'Envoyé spécial Chissano et à l'équipe de médiation.

Le Conseil note que la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda s'est améliorée, mais il espère bien que des progrès seront encore accomplis en ce qui concerne les conditions de vie des civils dans la région, et il invite instamment la communauté internationale et le Gouvernement ougandais à poursuivre et améliorer leur appui humanitaire et leur aide au développement, notamment dans le cadre du Plan d'action d'urgence pour l'Ouganda que supervise le Comité mixte de suivi. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/6.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.